

2016

# Etudier au Québec

LYCEE DIDEROT, 7 DECEMBRE 2016



100 rue Hénon 69004 LYON

[cii.lyon@ac-lyon.fr](mailto:cii.lyon@ac-lyon.fr)

<http://www2.ac-lyon.fr/orientation/cii/>



[www.euroguidance-france.org](http://www.euroguidance-france.org)

## Remerciements

L'équipe du Centre d'Information Internationale-Euroguidance souhaite remercier tous ceux qui ont participé au bon déroulement de cette séance d'information.

Nous tenons à remercier tout particulièrement les conférenciers :

Madame Sandra Jacqueson, conseillère au service admission et recrutement de l'Université de Montréal ;

Madame Adeline Blanchot, chargée de communication au service des relations internationales de l'Université Lumière Lyon II ;

Madame Marisol Bonnal, finissante de l'Université du Québec à Rimouski.

Nous adressons également nos remerciements à Monsieur Ronchail, proviseur du lycée Diderot, qui nous a accueillis dans son établissement.

## Organisation de l'enseignement supérieur .....3

Les études collégiales .....	3
Les études universitaires .....	4
Correspondance avec le système français .....	4
Calendrier universitaire .....	4

## Faire tout ou partie de ses études au Québec.....5

Mobilité en dehors de tout programme .....	5
Procédures d'admission .....	5
Aides financières .....	5
Procédures de visa .....	5

Mobilité dans le cadre d'un programme de partenariat entre établissements d'enseignement supérieur .....	6
Monde-BCI.....	6
Monde Bilatéral (Hors Europe).....	7
Doubles diplômes et diplômes conjoints .....	7

Vie pratique .....	7
Logement.....	7
Coût de la vie .....	7
Droit du travail .....	8
Protection sociale .....	8
Permis de conduire .....	8

## Partir au québec en dehors du cadre des études ..... 9

Expérience internationale Canada .....	9
VIE-VIA .....	9

Le Québec est une province du Canada d'une superficie égale à trois fois celle de la France et dont la langue officielle est le français. Sur les 8 millions d'habitants que compte le Québec, près de la moitié vit dans la région de Montréal qui est la 2<sup>ème</sup> plus grande ville francophone du monde après Paris.

## ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR



*Comparaison donnée à titre indicatif ne prenant pas en compte la particularité de certains programmes*

## LES ETUDES COLLEGIALES

On peut suivre des études collégiales<sup>1</sup> soit en CEGEP (Collège d'Enseignement Général et Professionnel) qui sont des établissements publics soit en collèges privés. Sur les 48 CEGEPs<sup>2</sup> que compte la province du Québec, 5 sont anglophones. Parmi les 43 CEGEPs francophones, 2 proposent aussi des programmes de formation en anglais. On distingue deux types d'enseignements :

- Les programmes préuniversitaires d'une durée de 2 ans (4 sessions) qui préparent aux études universitaires

<sup>1</sup>

[https://prod.mels.gouv.qc.ca/gdunoirecherche/rechercheOrganisme.do;jsessionid=kboYGhWyz2YVyOHPe7FDabF-5UV-7C5OrxFmAsNIRVZH82x\\_ZB6211580240031!-937664639?methode=recherche](https://prod.mels.gouv.qc.ca/gdunoirecherche/rechercheOrganisme.do;jsessionid=kboYGhWyz2YVyOHPe7FDabF-5UV-7C5OrxFmAsNIRVZH82x_ZB6211580240031!-937664639?methode=recherche)

<sup>2</sup> <http://www.cegepsquebec.ca/etudier-au-cegep/programmes/>

- Les programmes de formation technique (dans 5 grands domaines : techniques biologiques et technologies agroalimentaires, techniques physiques, techniques humaines, techniques de l'administration et techniques en arts et en communication graphique) d'une durée de 3 ans (6 sessions) qui mènent au marché du travail ou à l'université.

## LES ETUDES UNIVERSITAIRES

Les universités au Québec dont la liste est disponible sur le site du Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur du Québec<sup>3</sup> sont majoritairement francophones. Le gouvernement du Québec possède un réseau d'universités publiques : l'Université du Québec. Cette dernière possède des établissements dans plusieurs villes de la province.

## CORRESPONDANCE AVEC LE SYSTEME FRANÇAIS

L'accord cadre franco-québécois du 20 février 1996<sup>4</sup> facilite la reconnaissance mutuelle entre diplômes français et québécois (excepté pour les formations relevant d'accords particuliers telles que les formations de santé ou de médecine vétérinaire).

Ainsi, il est convenu que le baccalauréat français et le diplôme d'études collégiales québécois (DEC) permettent l'accès - dans le respect des conditions d'admission propres à chaque pays - au 1<sup>er</sup> cycle d'études supérieures au Québec comme en France.

De la même façon, la licence française est recevable pour l'admission en maîtrise au Québec et le baccalauréat québécois est recevable pour l'admission en Master en France.

Par ailleurs, il est communément admis qu'un crédit québécois correspond à deux crédits ECTS<sup>5</sup>. A noter cependant que la reconnaissance du parcours d'étude effectué dans l'autre pays n'est pas automatique et que l'établissement d'accueil reste souverain dans sa décision d'admettre ou non un étudiant.

## CALENDRIER UNIVERSITAIRE

L'année scolaire comporte habituellement trois sessions :

- Un trimestre d'automne de septembre à mi-décembre
- Un trimestre d'hiver de janvier à fin avril
- Un trimestre d'été de mai à juillet/août

---

<sup>3</sup><https://prod.mels.gouv.qc.ca/gdunojrecherche/rechercheOrganisme.do?methode=afficherResuItatBase&typeRecherche=base&noRecherche=8>

<sup>4</sup><http://www.crepuq.qc.ca/IMG/pdf/Accord-cadreF-Q.pdf>

<sup>5</sup><http://www.agence-erasmus.fr/page/ects>

## FAIRE TOUT OU PARTIE DE SES ETUDES AU QUEBEC

### MOBILITE EN DEHORS DE TOUT PROGRAMME

La mobilité hors programme est une mobilité individuelle où les démarches se font seul. Elle vise à obtenir un diplôme canadien et s'envisage pour toute la durée du diplôme.

Elle doit être préparée très en amont (dès la classe de première pour le 1<sup>er</sup> cycle). Il est nécessaire d'avoir fait le point sur ses motivations et d'avoir défini ses objectifs. Un accompagnement par un Conseiller d'Orientation Psychologue en établissement scolaire ou en Centre d'Information et d'Orientation (CIO) peut être utile pour mieux se connaître et pour construire son projet de formation.

Il est important de structurer sa recherche en ayant pris soin de recenser l'ensemble des critères que l'on juge importants compte-tenu de son projet :

- établissement : conditions d'admission, coût de scolarité...
- choix de matières, etc...

---

### PROCEDURES D'ADMISSION

Pour connaître les conditions d'admissibilité ainsi que les modalités de candidature et les dates limites de dépôt des dossiers, il convient de consulter le ou les sites internet du ou des établissements convoités ou de s'adresser directement au bureau des admissions.

Pour une entrée à l'université, les procédures sont propres à chaque établissement. Le candidat doit donc postuler directement auprès de chaque université qui l'intéresse.

Pour une entrée dans un CEGEP, une procédure régionalisée existe. Le candidat peut alors postuler à une seule formation par région<sup>6</sup>.

---

### AIDES FINANCIERES

En vertu de l'entente de mars 2015 signée par les deux gouvernements en matière de mobilité étudiante<sup>7</sup>, les étudiants français qui s'inscrivent à un programme de premier cycle seront assujettis, pour la durée de ce programme, au tarif applicable aux étudiants canadiens non-résidents du Québec.

A noter que les frais de scolarité varient en fonction des universités, du nombre de crédits à valider et des domaines d'études. Pour connaître le montant des frais de scolarité, il est indispensable de se renseigner directement auprès des universités.

---

### PROCEDURES DE VISA

Le gouvernement du Québec propose sur son site internet un récapitulatif des étapes à respecter et la réglementation associée pour partir faire ses études au Québec<sup>8</sup>. On y trouve en particulier

---

<sup>6</sup> <http://www.cegepsquebec.ca/etudier-au-cegep/cout-des-etudes/faire-demande-admission-au-cegep/>

<sup>7</sup> <http://www.mrif.gouv.qc.ca/content/documents/fr/ententes/2015-02.pdf>

<sup>8</sup> <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/index.html>

les instructions relatives à la demande de Certificat d'Acceptation du Québec<sup>9</sup>, demande qui intervient avant la demande de permis d'études<sup>10</sup> au Canada.

#### MOBILITE DANS LE CADRE D'UN PROGRAMME DE PARTENARIAT ENTRE ETABLISSEMENTS D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

La mobilité dans le cadre d'un programme de partenariat entre universités est une mobilité institutionnelle qui ne concerne que les étudiants inscrits dans les établissements d'enseignement supérieur partenaires.

La période d'études effectuée au Québec est reconnue et les crédits acquis pendant la mobilité sont validés dans le cursus français.

---

#### MONDE-BCI

Le Bureau de Coopération Interuniversitaire <sup>11</sup> - anciennement CREPUQ ou Conférence des Recteurs et des Principaux des Universités du Québec - est un programme d'échange franco-québécois. C'est un programme très sélectif qui permet de partir étudier de 6 à 12 mois dans une université québécoise<sup>12</sup>. Pour y participer, il faut:

- être inscrit dans un établissement français rattaché à ce programme<sup>13</sup>
- avoir validé au moins une première année d'enseignement supérieur (L1)
- trouver un programme ouvert aux échanges<sup>14</sup>
- posséder un excellent niveau académique et maîtriser la langue d'enseignement de l'établissement (le justifier au moyen d'un test de langue tel que le TOEFL<sup>15</sup> ou l'IELTS<sup>16</sup> pour les établissements anglophones)

Pour savoir s'il existe des conditions spécifiques, le candidat est invité à se renseigner auprès du Service des Relations Internationales de son établissement.

Si la mobilité s'inscrit dans le cadre du programme Monde-BCI, l'étudiant est exempté des frais de scolarité de l'établissement Québécois et ne paie que les frais d'inscription de son établissement

---

<sup>9</sup> <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/certificat-acceptation/>

<sup>10</sup> <http://www.immigration-quebec.gouv.qc.ca/fr/immigrer-installer/etudiants/obtenir-autorisations/permis-etudes.html>

<sup>11</sup> <http://www.crepuq.qc.ca/?lang=fr>

<sup>12</sup> <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/>

<sup>13</sup> <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/je-suis-inscrit-dans-un-etablissement-etranger/int-conditions-de-participation/int-je-veux-participer-conditions-de-participation-etablissements-partenaires/>

<sup>14</sup> <http://echanges-etudiants.bci-qc.ca/je-suis-inscrit-dans-un-etablissement-etranger/int-conditions-de-participation/trouver-un-programme-detudes-correspondant-a-vos-etudes-actuelles/>

<sup>15</sup> <http://www.ets.org/fr/toefl>

<sup>16</sup> <https://www.ielts.org/>

en France. Il peut en outre bénéficier de la bourse Explora'Sup de la région Rhône-Alpes dont l'attribution est gérée par l'établissement d'enseignement supérieur français.

Il convient de s'informer auprès de celle-ci car des changements sont susceptibles d'intervenir suite à la fusion des régions.

---

#### MONDE BILATERAL (HORS EUROPE)

Il existe également d'autres accords d'échanges hors programme Monde-BCI. Par exemple, L'Université Lumière Lyon II<sup>17</sup> a différents accords d'échanges avec l'Université du Québec et l'Université de Montréal.

Là encore, ce sont des programmes sélectifs qui nécessitent de s'y préparer bien en avance, en prenant contact avec le bureau des relations internationales de l'université d'origine.

Les modalités financières sont les mêmes que pour le programme Monde-BCI : l'étudiant ne paie que les frais de scolarité en France et peut bénéficier d'une bourse régionale (sous réserve).

---

#### DOUBLES DIPLOMES ET DIPLOMES CONJOINTS

Certains établissements français et québécois se sont associés pour créer des codiplômes (doubles diplômes ou des diplômes conjoints)<sup>18</sup>.

Les étudiants sélectionnés par leur établissement français sont proposés à l'université partenaire qui est libre de les accepter ou de les refuser.

Les étudiants retenus dans les cursus intégrés effectuent dans chaque pays la moitié de leur cursus d'études.

### VIE PRATIQUE

---

#### LOGEMENT

Pour trouver un logement sur et même éventuellement en dehors du campus, le plus simple est de s'adresser au service des résidences de l'université. Pour ce qui est du marché privé locatif québécois, le bail est habituellement signé pour une période d'un an à compter du 1<sup>er</sup> juillet. La sous-location et la colocation sont par ailleurs très répandues au Québec.

---

#### COUT DE LA VIE

Au Canada, l'unité monétaire est le dollar canadien<sup>19</sup>. Pour avoir une idée des prix usuels au Québec, on peut se référer au budget type établi par l'UQAM<sup>20</sup>.

---

<sup>17</sup> <https://univ-lyon2.moveonnet.eu/moveonline/exchanges/search.php>

<sup>18</sup> <http://www.ambafrance-ca.org/Les-doubles-diplomes-et-les>

<sup>19</sup> [http://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux\\_chancellerie\\_change](http://www.economie.gouv.fr/dgfip/taux_chancellerie_change)

<sup>20</sup> <https://etudier.uqam.ca/etudiants-etranagers/cout>



---

## DROIT DU TRAVAIL

Les conditions restrictives et les démarches administratives à effectuer pour travailler sur ou en dehors du campus où l'on fait ses études sont décrites sur le site Immigration et Citoyenneté Canada<sup>21</sup>.

---

## PROTECTION SOCIALE

Un protocole d'entente franco-québécois permet aux étudiants français de bénéficier sur place d'une prise en charge de leurs dépenses de santé. Toutes les informations relatives à cette convention sont disponibles sur le site de l'Assurance Maladie<sup>22</sup>.

---

## PERMIS DE CONDUIRE

Avant de partir, il convient de prendre connaissance des lois et règles qui régissent la conduite automobile au Canada<sup>23</sup>. A noter que le parc automobile est composé quasi exclusivement de voitures à boîte automatique, ce qui nécessite de faire preuve d'un peu d'adaptation.

---

<sup>21</sup> <http://www.cic.gc.ca/francais/etudier/travailler-surcampus.asp>

<sup>22</sup> <http://www.ameli.fr/assures/droits-et-demarches/a-l-etranger/vous-partez-faire-vos-etudes-a-l-etranger/vous-etudiez-au-quebec.php>

<sup>23</sup> <http://www.cic.gc.ca/francais/nouveaux/apres-transports-conduite.asp>

## PARTIR AU QUEBEC EN DEHORS DU CADRE DES ETUDES

### EXPERIENCE INTERNATIONALE CANADA

Trois possibilités<sup>24</sup> s'offrent aux citoyens français âgés de 18 à 35 ans en fonction de leur profil :

- le « stage coop international » : pour les étudiants français devant effectuer un stage de 12 mois maximum dans une entreprise canadienne pour valider leur cursus d'études
- la formule « jeunes professionnels » : pour les jeunes français qui souhaitent vivre une expérience de travail au Canada dans un contexte de perfectionnement professionnel

Dans les deux cas ci-dessus, le permis de travail est lié à un employeur donné, les participants doivent donc au préalable avoir un contrat de placement en stage ou un contrat de travail avec un employeur canadien. Le site de l'OFQJ, en particulier l'article relatif aux particularités du CV québécois<sup>25</sup> peut être une ressource utile.

- le Programme Vacances Travail<sup>26</sup> : pour tous ceux qui souhaitent s'expatrier à des fins touristiques et culturelles tout en ayant la possibilité de travailler pour compléter leurs ressources financières.

### VIE-VIA

Pour les jeunes de 18 à 28 ans, il est également possible de candidater sur un Volontariat International en Entreprise<sup>27</sup> ou en Administration<sup>28</sup> : la mission de 6 mois à 2 ans s'effectue à l'étranger mais dans une entreprise ou une administration française.

---

<sup>24</sup> <http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp?country=fr&cat=coop>

<sup>25</sup> <http://www.ofqj.org/book/le-cv-la-qu-b-coise>

<sup>26</sup> <https://pvtistes.net/le-pvt/canada/>

<sup>27</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10040>

<sup>28</sup> <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F13279>

Le Québec permet de vivre une expérience internationale et de découvrir une autre culture dans un nouvel environnement sans la barrière de la langue. Les établissements d'enseignement supérieur québécois jouissent en outre d'une bonne réputation en terme de qualité d'enseignement. Le Québec est de fait une province très attractive pour les français qui, en 2015, étaient plus de 10 000<sup>29</sup> à avoir choisi d'y suivre leurs études.

A noter également que l'Entente Québec-France du 17 octobre 2008<sup>30</sup> sur la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles facilite et accélère l'acquisition d'un permis pour l'exercice d'une profession, d'une fonction ou d'un métier réglementé(e) au Québec ou en France par l'adoption d'une procédure commune de reconnaissance des qualifications professionnelles.

---

<sup>29</sup> <http://uis.unesco.org/en/uis-student-flow>

<sup>30</sup> <http://www.mrif.gouv.qc.ca/fr/ententes-et-engagements/ententes-internationales/reconnaissance-qualifications/entente-quebec-france>

## QUELQUES SITES INTERNET UTILES

### GENERALITES

#### Vie sur place

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/services-aux-citoyens/preparer-son-expatriation/dossiers-pays-de-l-expatriation/canada/>

<http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays/canada-quebec-compris/>

### ETUDES

<http://w03.educanada.ca/index.aspx?action=programsearch-rechercheprogramme&lang=fra>

### HORS ETUDES

<http://www.cic.gc.ca/francais/travailler/eic/admissibilite.asp?country=fr&cat=coop>

<https://www.civiweb.com/FR/index.aspx>